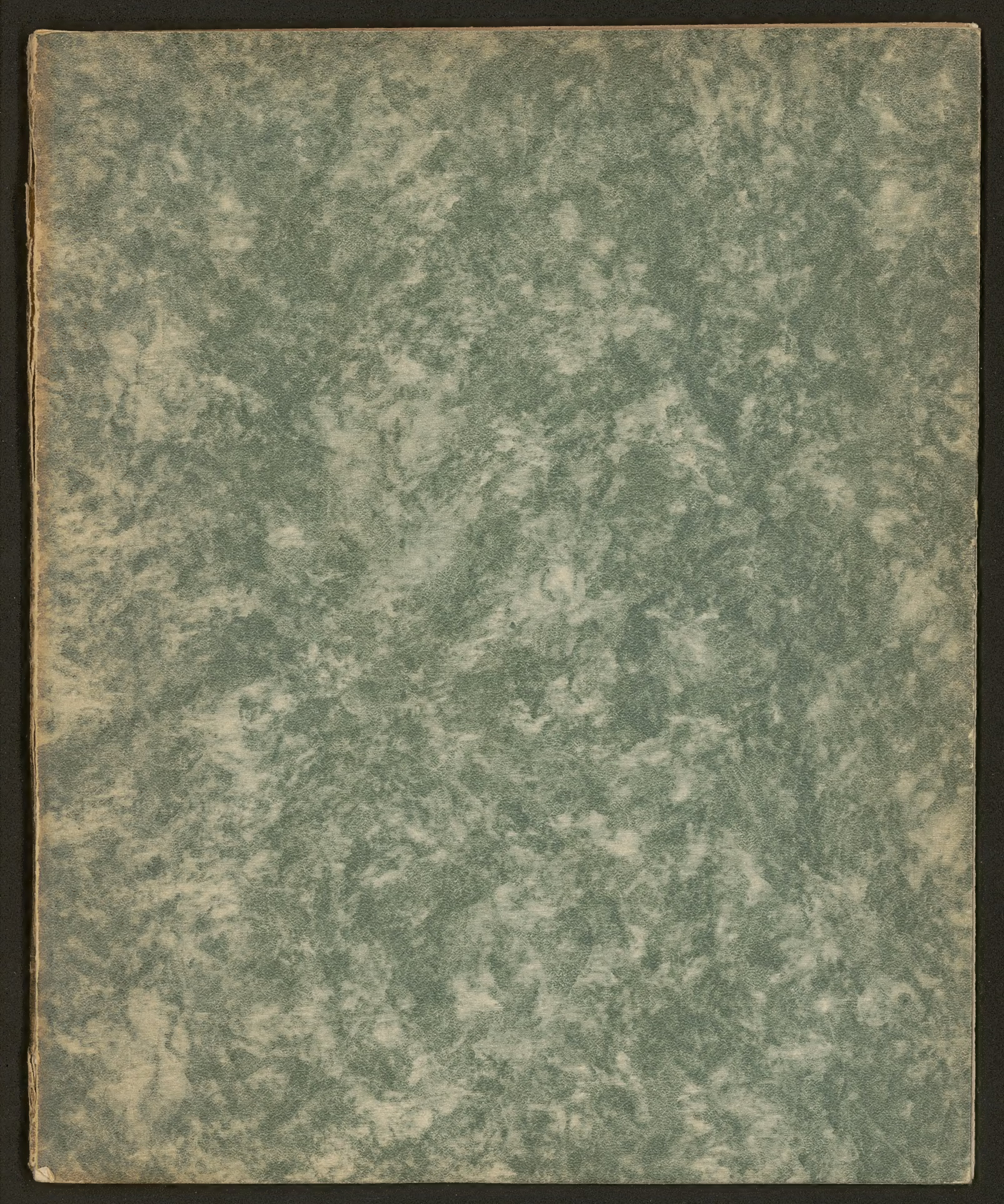


676 c

5

676

INSTRUCTION

SUR L'EMPLOI

DU CHLORURE D'OXIDE DE SODIUM,

Pour se préserver des maladies Épidémiques ou contagieuses, telles que le Choléra-Morbus, la Peste, la Fièvre jaune, etc.;

PAR A.-G. LABARRAQUE,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,

Membre de l'Académie royale de Médecine, du Conseil de Salubrité, etc.,

Pharmacien, rue Saint-Martin, n°. 69, A PARIS.

Les heureux effets obtenus au moyen des chlorures désinfectans, dans des circonstances graves, sont trop nombreux et trop universellement connus pour qu'il puisse être utile d'appuyer de nouvelles preuves leur efficacité, et justifier de la sorte la conviction profonde où je suis qu'ils détruisent complétement les miasmes. Mais si je crois superflu de démontrer ici l'action salutaire de ces puissans agens dans les maladies funestes qui portent la terreur chez les populations, je n'en sens que plus vivement la nécessité d'indiquer une méthode rationnelle d'employer avec le plus d'avantages les chlorures, comme préservatifs

---

NOTA. *Des chlorures mal préparés ayant été livrés au public sous mon nom, j'ai dû prendre la détermination d'apposer ma signature sur mes bouteilles et sur mes Instructions.*

Labarraque

B.

assurés des maladies épidémiques ou contagieuses : c'est ce qui me détermine à publier l'Instruction suivante, laissant aux Gouvernemens, pour lesquels il est un devoir sacré, le soin de prendre toutes les précautions capables de préserver les peuples des miasmes ou virus qui transmettent les maladies réputées contagieuses. A cet égard, je crois devoir rappeler les mesures sanitaires ordonnées en France en 1824 sur ma proposition, et qui ont été suivies des plus consolans résultats, soit au lazaret de Marseille, soit dans le Levant et ailleurs.

Prévoir tous les cas dans une Instruction sommaire est une chose impossible. Mais en supposant 1°. qu'on peut habiter un lieu malsain ou menacé de l'approche d'une maladie transmissible et funeste; et 2°. en admettant qu'on se trouve dans une ville où de nombreuses victimes sont moissonnées chaque jour, et indiquant dans ces deux pénibles situations la manière de se préserver de toute atteinte fâcheuse, c'est, je crois, remplir les plus importantes des conditions.

Si l'on habite un pays malsain ou menacé de l'approche d'une maladie contagieuse, il sera indispensable de se laver le visage et les mains, matin et soir, avec de l'eau chlorurée. On prendra, à cet effet, deux verres d'eau, sur lesquels on versera trente ou quarante gouttes de chlorure d'oxide de sodium. On tiendra constamment dans sa chambre à coucher deux assiettes, dans lesquelles on mettra chaque jour un petit verre à liqueur de chlorure, avec cinq à six fois autant d'eau. On aura soin de placer au moins une semblable assiette dans chaque pièce de l'appartement, et préférablement près des fenêtres et des portes, afin que l'air, en s'introduisant, se purifie ou se charge d'émanations chlorurées aqueuses. Si l'on est obligé de sortir de sa maison et de parcourir des quartiers infectés, il faudra tenir sur sa bouche et sous le nez, de temps en temps, un linge mouillé d'eau chlorurée, ou bien respirer souvent du chlorure pur contenu dans un flacon. En rentrant chez soi, il faudra se laver avec l'eau chlorurée. Les doses de chlorure que je viens d'indiquer sont suffisantes, et il serait inutile de les dépasser.

Toutefois, si ce ne sont plus seulement des craintes, mais un mal réel, l'invasion d'une maladie qui fait de nombreuses victimes, alors il faut répéter plus souvent les lavages d'eau chlorurée aux mêmes doses, s'en rincer fréquemment la bouche, faire des ablutions sur le corps une fois par jour, ou bien prendre un bain, dans lequel on ajoutera un verre de six onces environ de chlorure d'oxide de sodium, et se faire frictionner avec une flanelle chaude en sortant de ce bain. Il faut augmenter le nombre d'assiettes dans les chambres, en placer près des croisées qu'on garnira de rideaux en grosse toile humectée avec de l'eau chlorurée, de manière à forcer l'air de tamiser au travers de ces canevas très clairs. Auprès des portes on tiendra des cuvettes bien évasées et remplies d'eau chlorurée. En dehors de ces portes, on devra faire, deux ou trois fois par jour, des arrosages avec de l'eau contenant le quarantième de son poids de chlorure. Si l'on habite une maison vaste, à l'entrée et sous la porte cochère il y aura un grand vase contenant de l'eau chlorurée, et les domestiques ou autres personnes seront tenus, en entrant, de mouiller leurs mains et leur visage avec ce liquide, dont quelques gouttes seront jetées sur les habits.

Si l'on habite une maison moins opulente, il sera toujours essentiel de placer un semblable vase près de la porte d'entrée, et l'on fera de fréquens arrosages dans le couloir et dans les escaliers qui conduisent aux appartemens. Il faudra asperger les hommes ou les choses venant du dehors avec de l'eau chlorurée, ou bien les tenir enfermés pendant une heure dans une pièce fréquemment arrosée, soit avec de bon chlorure de chaux étendu d'eau, soit avec du chlorure d'oxide de sodium, que j'ai toujours préféré aux autres chlorures désinfectans dont j'ai fait connaître les propriétés, parce que lui seul jouit de la faculté de se conserver indéfiniment sans s'altérer, même en voyageant dans les contrées les plus éloignées, et que son action sur la peau, loin d'être irritante et nuisible (aux doses indiquées), lui donne de la fraîcheur, et la conserve exempte de boutons et de rougeurs.

Si la maladie décime la population, il sera prudent de s'éloigner des lieux de rassemblement; il faudra rester chez soi sous l'influence du chlorure, pour éviter l'absorption miasmatique, et suivre les règles d'hygiène qui prescrivent la tempérance, la propreté, et une alimentation suffisante et salubre.

J'ai exposé dans cette Instruction les moyens que je crois nécessaires pour se préserver, chacun en particulier, des maladies miasmatiques, parce que l'Autorité veille sur la santé de tous; mais il est urgent de la seconder dans ses bienveillantes mesures, en entretenant la propreté des maisons et des rues au moyen de fréquens lavages : et si c'est un devoir dans tous les temps, à plus forte raison doit-on le faire dans un moment où une affection grave sévit avec violence, et où la désolation et la misère accablent les peuples.

Imprimerie de Mme. Huzard (née Vallat la Chapelle), rue de l'Éperon, no. 7.
(Juillet 1831.

676
5
6

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 19 octobre 1823.

Nous, Conseiller d'État, Préfet de police,

Vu le Rapport du Conseil de Salubrité, duquel il résulte que des expériences multipliées faites successivement dans diverses localités et notamment à la Morgue, ont démontré l'efficacité de l'emploi du chlorure de chaux comme moyen de désinfection d'après les procédés du sieur Labarraque, pharmacien à Paris, rue Saint-Martin, n°. 69,

Avons arrêté ce qui suit :

ART. Ier.

Il sera établi des appareils désinfectans de l'invention du sieur Labarraque, à la Morgue et chez chacun des Commissaires de Police ci-après désignés, etc., etc.

INSTRUCTION sur la manière de se servir du Chlorure de Chaux, d'après le procédé indiqué par le sieur LABARRAQUE, *pharmacien.*

Des expériences réitérées ont démontré que le chlorure de chaux étendu dans l'eau a la propriété de désinfecter l'air et de ralentir d'une manière sensible la putréfaction.

L'emploi de ce procédé peut devenir utile dans une foule de circonstances, on se bornera, dans la présente Instruction, à en faire l'application aux deux cas les plus fréquens.

Il sera facile, par analogie, de se servir du même procédé toutes les fois que l'on croira à propos d'y recourir.

Levée et inspection d'un cadavre.

Avant d'approcher d'un cadavre en putréfaction, il faudra se procurer un baquet dans lequel on mettra une voie d'eau ; on versera dans cette eau un flacon (un demi-kilogramme) de chlorure de chaux et l'on remuera bien le mélange.

On déploiera ensuite un drap, que l'on trempera dans l'eau du baquet de manière à pouvoir retirer ce drap avec facilité et sur-tout à pouvoir l'étendre très-promptement sur le cadavre.

A cet effet, deux personnes ouvrent le drap, le placent dans le liquide en tenant les bouts qui sont posés sur les bords du baquet; on porte celui-ci à côté du corps en putréfaction et au même instant le drap mouillé est retiré du baquet et étendu sur le cadavre.

Bientôt après l'odeur putride cesse.

S'il s'est écoulé sur le sol du sang ou tout autre liquide provenant du cadavre, on versera dessus ce liquide un ou deux verres de chlorure liquide; on remuera avec un bâton et l'odeur fétide disparaîtra.

Cette opération, toutefois, ne devra pas être exécutée ainsi dans le cas où les liquides répandus sur le sol pourraient devenir l'objet d'une analyse chimique : alors on en recueillera avec soin la plus grande quantité possible, et ce ne sera qu'après que l'on devra procéder à la désinfection du sol, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Si l'infection s'est répandue dans les pièces voisines, dans les corridors, escaliers, etc., on arrosera les lieux infectés avec un ou deux verres de chlorure de chaux liquide, et la fétidité cessera.

On aura soin de faire arroser souvent avec le liquide contenu dans le baquet le drap qui recouvre le cadavre : on empêchera ainsi l'odeur putride de se reproduire.

Aussitôt que le corps aura été enlevé, le drap qui aura servi à la désinfection devra être lavé à grande eau, séché et ployé.

Désinfection des Latrines, Pissoirs et Plombs.

On versera sur deux onces de chlorure de chaux trois à quatre pintes d'eau, on agitera le tout; on tirera à clair et l'on répandra la solution sur, et dans les latrines, pissoirs et plombs.

Si la mauvaise odeur n'est pas promptement détruite, on réitérera l'opération au bout de 8 à 10 minutes.

Si l'infection provient en totalité ou en partie d'urines ou de matières fécales répandues sur le sol, on arrosera également celui-ci avec la même solution.

Vu et approuvé par nous Conseiller d'État, Préfet,

Signé G. DELAVAU.

EXTRAIT du Procès-Verbal de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, séance générale du 30 *octobre* 1822.

La Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, en couronnant mon Mémoire dans sa séance générale du 30 octobre 1822, s'exprime ainsi : « 1°. attendu que la première et principale question, celle pro-
» posée par le Conseiller d'État, Préfet de police, et pour laquelle le prix
» a été fondé, se trouve complétement résolue par M. Labarraque, au-
» teur du mémoire n°. 1er., la Commission vous propose de lui adjuger
» le prix entier (1), en lui imposant néanmoins une condition, à la-

---

(1) La Commission était composée de M. le comte BERTHOLET, membre de l'Académie des sciences;

MM. BRÉANT, vérificateur des essais à la Monnaie;

D'ARCET, membre de l'Académie des sciences;

» quelle il se soumettra très-volontiers, c'est celle de rédiger un précis
» de son procédé, de le mettre à la portée de tout le monde, et d'en
» suivre avec zèle l'exécution dans les différens ateliers. Cette mesure,
» si l'on veut mettre à profit la découverte de M. Labarraque, nous
» paraît indispensable. »

OBSERVATIONS sur l'emploi des Chlorures, par A.-G. LABARRAQUE, *pharmacien de Paris, membre de la Société de médecine, de la Société libre des pharmaciens, membre adjoint résidant de l'Académie royale de médecine, etc., etc.*

Je me suis empressé de remplir la condition qui m'a été imposée par la Société d'Encouragement, et même dans le Mémoire imprimé le mois suivant, j'ai mentionné les cas où les puissans désinfectans que je faisais connaître dans cet écrit, recevraient des applications utiles et très-étendues. Ainsi je formais le vœu que les salles de dissection, la Morgue, et tous les ateliers où l'on traite des matières animales, fussent désinfectés par ces moyens. L'Autorité, après de nombreuses expériences suivies d'un succès toujours constant, a donné des ordres convenables pour en faire l'application. Je recommandais sur-tout l'emploi indispensable des chlorures dans des cas d'exhumation, pour examiner judiciairement le corps d'un individu inhumé depuis plusieurs semaines. La vérité de mon assertion a été justifiée par M. le

---

MM. DARTIGUES, membre du Conseil général des manufactures;
DESPRETZ, professeur de chimie à l'École polytechnique;
MÉRIMÉE, secrétaire perpétuel de l'École royale des beaux arts;
PELLETIER, professeur à l'École de pharmacie;
ROARD, membre du Bureau consultatif des arts et manufactures;
THENARD, membre de l'Académie des sciences;
VAUQUELIN, membre de l'Académie des sciences;
PAYEN, manufacturier;
et le professeur ROBIQUET, rapporteur.

professeur Orfila sur un cadavre inhumé depuis trente-deux jours, et dans la saison la plus chaude de l'année (1).

Cette autopsie remarquable, opérée après la destruction subite de la fétidité, a mis en évidence les désinfections qui avaient été opérées devant les savans.

C'était sans doute une chose très-heureuse que d'avoir arrêté la décomposition animale, et annihilé, pour ainsi dire, plusieurs causes de mort; car qui ne connaît la funeste influence des matières animales putréfiées répandues dans l'air qu'on respire, et portant avec elles le germe de maladies mortelles? Mais il restait quelque chose de plus heureux encore, c'était de trouver la possibilité d'enchaîner la décomposition sur le vivant. J'ai eu le bonheur de voir opérer ce prodige par l'emploi du chlorure d'oxide de sodium sur les plaies : ainsi

---

(1) *Rapport sur une autopsie cadavérique faite à la requête du Procureur du Roi, le* 1er. *août* 1823, *par MM.* ORFILA, HENNELLE, GERDY et LESUEUR; *rédigé par M.* HENNELLE.

« Le 1er. août 1823, à la requête de M. le Procureur du Roi, M. le professeur
» Orfila et MM. Lesueur, Gerdy et moi, nous nous sommes rendus au cimetière du
» Père-Lachaise, pour y faire l'examen du corps du nommé *B****, mort depuis un
» mois. A sept heures et demie du matin, on procéda à l'exhumation du cadavre : il
» exhale une odeur infecte; il reste jusqu'à dix heures et demie sur la terre et hors
» de son cercueil, les personnes qui doivent en constater l'identité n'étant pas encore
» arrivées. La température est de 17 à 18 degrés du thermomètre centigrade. Alors
» le corps est transporté dans un endroit vaste et bien aéré, pour qu'on puisse en
» faire l'examen aussi commodément et aussi salubrement que possible. L'odeur est
» devenue plus insupportable encore, et le cadavre s'est gonflé d'une manière très-
» manifeste depuis l'exhumation; il est donc important, dans un cas semblable,
» d'en faire l'examen le plus promptement possible. On commence par faire des as-
» persions sur le sujet avec du chlorure de chaux dissous dans l'eau : cette liqueur,
» qui a été proposée par M. LABARRAQUE, pharmacien (*voyez* le tome Ier. des
» *Arcihves*), produit un effet merveilleux, car à peine a-t-on fait quelques asper-
» sions, que l'odeur infecte est instantanément détruite, et qu'il devient possible
» de commencer l'opération. » (Extrait du tome II des *Archives générales de médecine*, page 581. Août 1823.)

le charbon gangreneux a été arrêté dans ses ravages, et guéri (1) ; la pourriture d'hôpital la plus intense (2), les ulcères vénériens dégénérés (3), et enfin les plaies gangreneuses ou offrant un mauvais caractère, ont marché rapidement vers la cicatrisation. Le cancer a été désinfecté, et les expériences se continuent sur cette affreuse maladie, comme sur les dartres rongeantes. Des observations de guérison de la teigne ont été également communiquées à l'Académie royale de médecine (4).

En général on peut déduire de tout ce qui a été observé dans l'emploi du chlorure d'oxide de sodium sur l'homme, que cette liqueur convient pour faire cesser la fétidité des plaies, changer leur nature, et les faire passer à l'état de plaies simples ; qu'elle est sur-tout efficace dans les ulcères atoniques, les pourritures d'hôpital, gangrènes, etc., etc. On l'emploie pure, ou coupée avec une, deux, ou jusqu'à huit parties d'eau ; on s'en sert en lotions, et on a soin d'en recouvrir les plaies au moyen de plumasseaux de charpie humectés avec cette liqueur. Le pansement est fait deux fois par jour ; on doit cesser d'en faire usage

---

(1) Observation d'une affection gangreneuse de la joue, guérie par le chlorure d'oxide de sodium de M. Labarraque, communiquée à l'Académie royale de médecine, dans sa séance du 10 avril 1823, et insérée dans la *Revue médicale*, par M. Rey, docteur-médecin.

(2) Observations relatives à des ulcères vénériens compliqués de pourriture d'hôpital, guéris au moyen du chlorure d'oxide de sodium, par M. Gorsse, docteur en médecine, chirurgien principal d'armée, et chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Picpus, à Paris. (Mémoire lu à la section de chirurgie de l'Académie royale de médecine, séance du 24 juillet 1823.)

(3) (Mémoire lu à l'Académie royale de médecine.) Notice sur l'emploi de la liqueur connue sous le nom de *réactif*, de M. Labarraque, dans le traitement local de certains ulcères, par M. Cullerier, docteur en chirurgie, membre de l'Académie royale de médecine. Voyez *Archives générales de médecine*, t. I, page 438 ; et les *Annales de la médecine physiologique*. Avril 1823.

(4) Observation d'une guérison de teigne faveuse, communiquée à l'Académie royale de médecine, par le docteur Roche. Cette affection avait résisté aux divers traitemens usités.

lorsque la plaie est rouge et enflammée, et le pansement se fait dans ce cas avec les attentions prescrites dans les traités de chirurgie.

Pour l'ulcère à l'utérus, on doit étendre le chlorure de douze à quinze fois son poids d'eau pure, et s'en servir en injections.

La prudence veut que ce moyen soit dirigé par un homme de l'art, qui augmentera ou modérera son action, ou même en suspendra l'usage au besoin.

Le chlorure d'oxide de sodium est celui que j'ai fait employer sur l'homme; l'action des autres chlorures ne serait pas aussi efficace, quoiqu'ils jouissent tous d'une force désinfectante aussi prononcée. Par exemple, on sera certain de détruire les miasmes qui se développent dans le lieu habité par des personnes affectées de maladies de mauvais caractères, si l'on a soin d'arroser la chambre avec un des chlorures liquides, très-étendu d'eau pure, ou même en le laissant séjourner sur une assiette qu'on pose dans la chambre du malade; on renouvellera ce chlorure matin et soir, ou quand il aura perdu son caractère odorant particulier.

Les médecins, ou autres individus donnant des soins aux malades affectés de maladies contagieuses, tireront un très-grand avantage du chlorure liquide, si à l'attention de le respirer en approchant de ces malades, et d'en mouiller leurs mains, ils joignent celle d'en faire répandre sur le sol, et principalement autour des lits.

Les chlorures seront d'une grande utilité pour désinfecter l'intérieur d'un navire, et, pour cet effet, on mettra une cuillerée de chlorure dans une bouteille d'eau, et ce liquide servira à arroser l'intérieur dudit navire. Cette opération devra être renouvelée deux fois par jour.

Dans un ouvrage sur la décomposition animale, que j'espère pouvoir livrer au public dans quelques mois, je rapporterai les observations les plus authentiques sur l'emploi médical des chlorures. Ce travail, purement médical, et dû aux praticiens les plus distingués, fixera sans nul doute la science sur cet objet important.

Imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE).

